

charité universelle. Sa mission, comme celle du Christ, est pacifique et pacificatrice de sa nature, parce qu'elle a pour objet la réconciliation de l'homme avec Dieu. De là l'efficacité du pouvoir religieux pour établir la paix véritable parmi les hommes, non seulement dans le domaine de la conscience, comme il le fait chaque jour, mais encore dans l'ordre public et social, en raison toutefois de la liberté laissée à son action. Action qui, toutes les fois qu'elle est intervenue directement dans les grandes affaires de ce monde, n'a jamais été sans y produire quelque bienfait public. Il suffit de rappeler combien de fois il a été donné aux Pontifes romains de faire cesser les oppressions, de conjurer les guerres, d'obtenir des trêves, des accords, des traités de paix. Ce qui les fait agir, c'est la conscience de leur ministère très élevé, c'est l'impulsion de leur paternité spirituelle qui rapproche les frères et qui sauve.

Quelques semaines plus tard, en réponse à une lettre de la reine de Hollande, Léon XIII, exclu très injustement de la Conférence de La Haye, daigne néanmoins témoigner tout l'intérêt qu'il prend à cette réunion, et il formule sa pensée en des termes d'une vérité toujours actuelle et d'une royale grandeur :

L'autorité du Pontificat suprême, dit-il<sup>1</sup>, dépasse les frontières des nations ; elle embrasse tous les peuples, afin de les confédérer dans la vraie paix de l'Evangile ; son action pour promouvoir le bien général de l'humanité s'élève au-dessus des intérêts particuliers qu'ont en vue les divers chefs d'Etats, et, mieux que personne, elle sait incliner à la concorde tant de peu-

1. *Quest. act.*, t. I, p. 55.